

Présentation des sites emblématiques

Définition

Un site emblématique est un lieu reconnu, décrit, peint et identifié par les hommes. Ils lui attribuent le qualificatif « d'emblématique » quant il présente des caractères remarquables, mémorables, magiques, uniques, symboliques et mythiques et/ou culturels.

Sa valeur repose sur des critères géographiques, paysagers, historiques, naturels, humains...

Reconnu, il devient une représentation sociale, il se « patrimonialise » et contribue à l'identification de l'image d'un territoire.

Enfin, un site emblématique est aussi perçu à différentes échelles de « reconnaissance » qui commence par le département et qui peut aller jusqu'à l'international.

A l'échelle du département des Vosges, 30 sites emblématiques ont été retenus sous la forme de périmètres noirs et dans lesquels tout projet éolien est interdit.

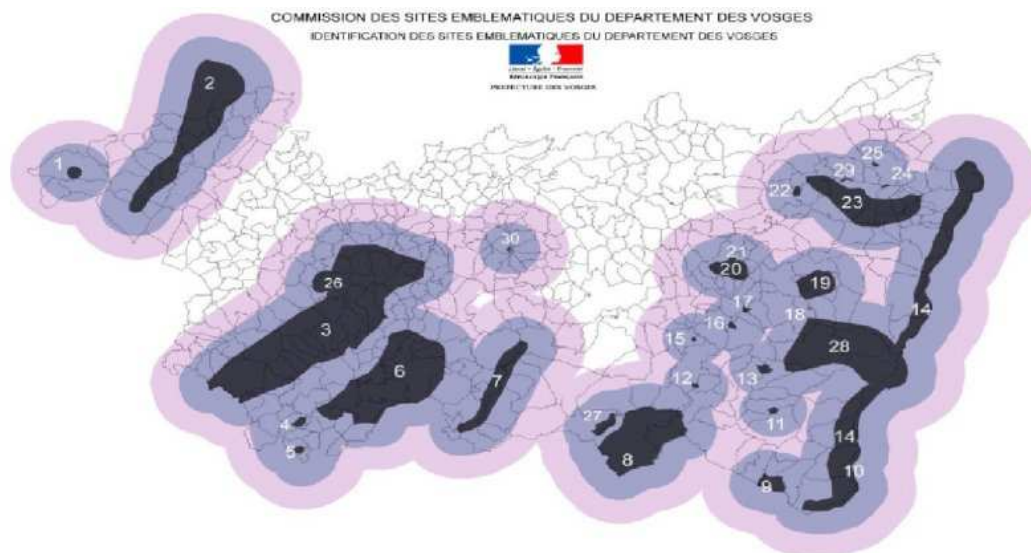
Une première franche de 4 km représente une protection de vigilance forte, et une seconde franche de 4 km (8 km au total) définit une zone de vigilance sensible.

L'appréhension d'un projet éolien passera donc par 4 niveaux au regard des unités paysagères et du caractère emblématique de certains sites :

- favorable
- moyennement favorable
- peu favorable
- interdiction

les 3 premiers sont définis par chaque unité paysagère et le 4ème correspondant aux sites emblématiques.

Il est proposé que chaque permis de construire éolien situé dans l'une des zones de vigilance, soit examiné par la commission des sites emblématiques, accompagné d'une visite sur place afin d'examiner in situ l'impact paysager et pour rédiger des recommandations précises au cas par cas. En effet, depuis les sites emblématiques se dégagent des cônes de vues à l'intérieur des zones de vigilances. Le groupe de travail peut donc proposer l'interdiction d'un projet éolien se situant dans un cône de vue majeur et s'il estime qu'il est susceptible de nuire au site emblématique.



- Site 1 : Village de Grand
- Site 3 : Les Monts Faucille
- Site 2 : Côtes de Meuse
- Site 4 : Village de les Thons
- Site 5 : Village de Châtillon-sur-Saône
- Site 6 : Forêt de Darney
- Site 7 : Le Canal de l'Est
- Site 8 : La vallée du Val d'Ajol
- Site 9 : Mines du Thillot
- Site 10 : Sources de la Moselle
- Site 11 : Haut du roc
- Site 13 : Village du Haut du Tôl
- Site 12 : Le Saint-Mont
- Site 14 : La Route des Crêtes
- Site 15 : Tête des Cuveaux
- Site 16 : Mont Charmes de l'Ormont
- Site 17 : Mont Spiémont
- Site 18 : Le Champ de Roches
- Site 19 : Bassin de Corcieux
- Site 20 : Bassin de Bruyères
- Site 21 : L'Avison
- Site 22 : Les Jumeaux
- Site 23 : Bassin de Saint-Dié-des-Vosges

Site 24 : L'Ormont

Site 26 : Ville de Vittel

Site 25 : Tête de la Fontenelle

Site 27 : Ville de Plombières-les-Bains

Site 28 : La Vallée des Lacs

Site 29 : Camp de la bure

Site 30 : Croix de Virine

© L'Équipement en Lorraine